



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis public est, par la présente donnée, par la soussignée Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité de Saint-Armand.

Que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Armand pour le 2^e exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2023, est déposé au bureau municipal, sis au 414 chemin Luke, en date du 15 septembre 2022. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

Qu'une demande de révision peut être logée à l'égard du 2^e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Que toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

Qu'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

Qu'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

Qu'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée *Demande de révision du rôle d'évaluation foncière*. Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Brome-Missisquoi;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Brome-Missisquoi, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale; être déposée à la MRC de Brome-Missisquoi, située au 749, rue Principale à Cowansville.

DONNÉ À SAINT-ARMAND
ce quinzième (15^e) jour du mois de septembre
de l'an deux mille vingt-deux (2022)


Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en :
Affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la municipalité, le 15 septembre 2022, entre 9 h et 17 h.
En foi de quoi je donne ce certificat ce 15 septembre 2022.


Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière